

**COMMUNE DE CHANTEIX**

\*\*\*\*\*

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**du 05 mars 2024 – 20h30**

\*\*\*\*\*

Le cinq mars deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Catherine VIDAL représentée par Julien BARATAUD – Thierry LANNES représenté par Marcel GUINDRE

Excusés non représentés :

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 février 2024

**1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31/01/2024**

Carla AFONSO DA CRUZ présente ses excuses sur la rédaction du procès-verbal car ce n’était pas la version la plus aboutie qui a été transmise. Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve le compte-rendu du 31/01/2024.

**2- Examen et vote du Compte Administratif 2023 – Budget Communal**

Monsieur le Maire s’étant retiré au moment du vote conformément à l’article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise SERRE, 1<sup>ère</sup> adjointe, examine le compte administratif du budget communal de la commune. Il est procédé au vote du Compte Administratif de l’exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	422 196,25	G	497 612,15
	Section d'investissement	B	229 241,75	H	468 525,10
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	184 713,74 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	836 151,74	= G+H+I+J	966 137,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	17 027,00	L	30 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	17 027,00	= K+L	30 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	422 196,25	= G+H+K	497 612,15
	Section d'investissement	= B+D+F	430 982,49	= H+I+L	498 525,10
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	853 178,74	= G+H+I+J+K+L	996 137,25

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la conformité des écritures comptables
- **RECONNAIT** la sincérité des actes
- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2023 et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3- Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Communal**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par la trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2023.

Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **4- Affectation des résultats 2023 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal,  
Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

#### **Pour mémoire :**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	155 543,76 €
Déficit d'investissement antérieur reporté :	- 184 713,74 €

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023 :**

Solde d'exécution de l'exercice :	239 283,35 €
Solde d'exécution cumulé (001) :	54 569,61 €

#### **Restes à réaliser au 31/12/2023 :**

Dépenses d'investissement :	17 027,00 €
Recettes d'investissement :	30 000,00 €
<b>SOLDE :</b>	<b>12 973,00 €</b>

#### **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023**

Report du solde d'exécution cumulé :	54 569,61 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	12 973,00 €
<b>SOLDE :</b>	<b>62 142,61 €</b>
<b>Besoin de financement total :</b>	<b>0,00 €</b>

#### **Résultat fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	75 415,90 €
Résultat antérieur :	155 543,76 €
Part affectée à la section d'investissement sur l'exercice 2023 :	155 543,76 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>75 415,90 €</b>

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

#### AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023) :	0,00 €
Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023) :	0,00 €
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2023 – ligne 002 (report à nouveau créditeur) :	75 415,90 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>75 415,90 €</b>

Après examen, l'affectation du Résultat 2023 est votée à l'unanimité.

#### 5- Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Caisse des Ecoles

Après s'être fait rappelé que le budget Caisse des Ecoles est en sommeil depuis le 01 décembre 2022 ;

Après avoir entendu et approuvé le fait qu'aucune écriture comptable n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2023 tel que suit :

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22500 - CDE CHANTEIX

Exercice 2023

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	799,01				799,01
<b>TOTAL I</b>	<b>799,01</b>				<b>799,01</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>799,01</b>				<b>799,01</b>

Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 5- Participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze pour l'année 2024.

Vu l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 16 février 2024 de la Préfecture de la Corrèze concernant la quote-part de la commune de Chanteix sur la contribution fiscalisée à la Fédération d'électrification et d'énergie de la Corrèze pour l'année 2024 ;

Sur le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme fixée par la Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze d'un montant de **2 960,93€** pour l'année 2024 ;
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer et prendre toute décision relative à cette affaire.

## **6- Demande de subventions pour la réalisation de la première tranche opérationnelle : Rénovation de la Boîte en Zinc.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les faits suivants :

La commune a engagé un projet de rénovation globale de la Boîte en Zinc.

Le projet intègre :

- la rénovation du centre polyvalent d'animations culturelles et sportives (ainsi que ses sanitaires et son bar) et notamment l'isolation thermique du bâtiment,
- la reconfiguration de l'espace avec l'intégration de la Maison Poumier au projet global pour en faire une maison pour les associations,
- l'aménagement de l'espace public autour de ces sites reconfigurés.

Le cabinet Cosset Architectes Associés, retenu après consultation, propose un premier chiffrage pour l'ensemble du projet qui s'élève à 900 000 € HT. La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 86 400 € HT.

La phase 1 - rénovation du centre polyvalent d'animations culturelles et sportives - pourrait être engagée cette année et nous souhaitons solliciter les aides des principaux financeurs.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** le principe de réalisation du projet de " **RENOVATION DE LA BOITE EN ZINC**" et le lancement de la phase 1
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la phase 1 " Rénovation de la Boîte en Zinc" présenté ci-après :

**ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 588 552 € HT**

**FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

- **Subvention du Conseil Départemental : 137 710 € (23%)**
- **Subvention de l'Etat au titre de la Dotation Equilibre Territoires Ruraux : 157 500 € (27%)** correspondant au taux pivot et au bonus DD de 5% sur une assiette de 350 000 €
- **Subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert : 175 631 € (30 %)**
- **Autofinancement de la commune : 117 711 € (20%)**
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte ou document administratif, réglementaire ou financier nécessaire à la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics (consultations pour études ou travaux,...) et à signer les marchés à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département, par voie d'avenant, un redéploiement des aides sur les différentes phases inscrites au contrat triennal de solidarité communale 2023/2025,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à intervenir auprès des différents financeurs et à faire les demandes de subvention,
- **DONNE TOUS POUVOIR** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

## 7- Questions diverses

### Projet de vente de la ferme à Méliotus

Suite à la consultation de la SAFER dans le cadre du projet de vente, l'estimation de l'ensemble immobilier est de 187 500€.

Monsieur Julien BARATAUD propose de sortir de la salle le temps des échanges sur le sujet.

Les locataires travaillent sur leurs dossiers d'aide et reviendront vers le Maire pour l'informer de l'état d'avancement du projet.

### Fermeture du clocher

Les pigeons provoquent des dégâts dans le clocher de l'église et une des solutions proposée est la fermeture du clocher. La société SAS HONORE a proposé un devis de 1932.00 € TTC pour le faire. L'ensemble du conseil approuve le devis et valide les travaux.

Isabelle Baudry fait part du mauvais fonctionnement du lustre de l'église.

### Travaux appartement La Poste

A date, un seul devis a été reçu par la Mairie pour un montant de 6477.60 €.

Monsieur Christophe BOURDET précise que les services de Tulle Agglo vont établir une évaluation du DPE afin de vérifier si des travaux supplémentaires d'isolation sont à prévoir.

### Commission finances

La commission finances se réunira le vendredi 08 mars 2024 à 18h00 afin de travailler sur le budget communal 2024. Un rendez-vous est prévu le vendredi 15 mars 2024 avec Madame Dupuy, conseillère aux décideurs locaux.

### Convention Lou Loubatou

Comme évoqué lors du conseil municipal du 12.09.2023, la convention avec Lou Loubatou va être renouvelée pour 2024-2026. La convention évolue avec la mise en place d'une participation de 9.5€ par jour + 1 € participation aux frais de repas. Pour rappel, avec l'ancienne convention, la participation était de 4.68 € par jour + 6.197 € de participation aux frais de repas et de ménage.

La signature de la convention avec Lou Loubatou doit être signée le vendredi 22 mars 2024 à 19h30.

L'ensemble du conseil approuve le renouvellement de la convention et autorise le Maire à la signer.

### Chemin Laverqnotte

Un devis d'Eurovia a été transmis pour un montant de 7691.10 €. D'autres demandes de devis sont en cours. Il est rappelé que, dans le cadre des travaux de voirie communale, le département pourra participer à hauteur de 40% sur le montant HT de ces travaux.

Le sujet de la voirie amène celui de l'égavage. Il est convenu que lorsqu'un accord est passé avec un riverain pour une participation financière à la location d'une nacelle est convenue, il faudra faire un écrit car l'engagement n'est pas toujours tenu. En parallèle, les conseillers remontent qu'il faudrait adresser des courriers aux riverains qui doivent effectuer des travaux d'égavage.

### Recensement

La campagne de recensement de la population se termine avec 586 habitants contre 629 en 2018. Nous restons en attente des chiffres officiels de l'INSEE après clôture officielle.

### Centre d'incendie et de secours de Seilhac

Le maire rappelle la nécessité des travaux du centre de secours et fait le point sur l'avancement du projet. Tulle Agglo assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction du futur centre d'incendie et de secours de Seilhac. La commune de Seilhac fournira le terrain et le reste à charge du projet sera financé par les communes de premier appel. D'après les premiers éléments, le reste à charge pour la commune de Chanteix pourrait s'élever à environ 63 000 € mais les chiffres définitifs seront fournis dès qu'ils seront connus.

### Victoires de l'investissement local

Il est proposé de compléter un dossier afin que Chanteix soit reconnu pour les travaux de rénovation énergétique effectués à l'école. Le dossier est à présenter avant le 05 avril 2024.

### Voyage en Allemagne

La commission jumelage a été sollicitée pour une participation financière pour un voyage en Allemagne organisé par le collège de Seilhac. Le point sera voté lors du prochain conseil municipal après avoir identifié le nombre d'enfants de Chanteix concerné par le projet.

### Course cycliste du 26 mai 2024

L'Union Cycliste Briviste organisera une épreuve de support au championnat départemental le 26 mai 2024 à Chanteix. Un besoin de 15 signaleurs a été identifié. Monsieur Marcel GUINDRE se charge de faire le point avec les signaleurs habituels.

### Clôture ALSH

Les travaux de clôture au centre de loisirs ont été terminés par les agents communaux.

### Travaux réseau pluvial

Les agents communaux ont bien avancé sur les travaux malgré les difficultés rencontrées pour retrouver les réseaux existants. Les travaux devraient être terminés dans la semaine.

### Eclairage public

Monsieur Julien BARATAUD fait part de dysfonctionnement dans l'allumage de l'éclairage public. Monsieur Jean-Marc SIMONEAU va procéder aux vérifications.

### Panneaux Jumelage

Comme évoqué lors du conseil municipal précédent, des panneaux doivent être installés en partenariat avec le comité de jumelage.

**Date du prochain conseil Municipal : le mardi 09 avril à 20h00.**

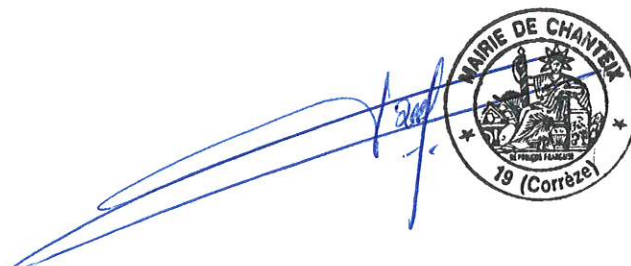
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Chanteix, le 29 février 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



The official seal of the Municipality of Chanteix is circular. It features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHANTEIX' at the top and '19 (Corrèze)' at the bottom. The seal is stamped in black ink over a blue ink signature.